

Les fruits et légumes pour lutter contre le cancer

Durant près d'un mois, la ligue nationale contre le cancer nous a invités à consommer des fruits et légumes, leur consommation régulière pouvant réduire de 20 à 30 % le nombre des cancers. Bien que validée scientifiquement et inscrite dans la politique nationale de santé, la consommation régulière de fruits et légumes peine à entrer dans les mœurs des Français, le but de l'opération (70 millions de fruits et légumes frais étiquetés) était donc de faire évoluer les mentalités.



Si le message était simple ("Mangez des fruits et légumes - recommandé par la Ligue contre le cancer"), on peut s'interroger sur l'absence de recommandation quant à leur consommation, les fruits et légumes français étant régulièrement pointés du doigt pour les doses de pesticides qu'ils contiennent. Ainsi, rappelons que certains fruits, comme la pomme par exemple, subissent jusqu'à 40 traitements divers et variés, visant à une production toujours en hausse, à lutter contre les maladies et autres parasites des variétés modernes, à un grain de peau à faire pâlir d'envie un top-modèle et à une meilleure conservation.

Pour le consommateur, le seul moyen de se protéger de la nocivité de la plupart des produits appliqués sur les fruits et légumes est d'éplucher ceux-ci scrupuleusement ou, encore plus efficace, de choisir des produits d'origine biologique (attention, le cahier des charges de l'agriculture raisonnée n'implique aucune obligation de baisse des traitements, N.D.L.R.). Hélas, de telles recommandations étaient absentes de la communication de la ligue nationale contre le cancer.

Les Suisses disent non aux OGM pour 5 ans

Début décembre lors d'un referendum, les Suisses ont approuvé à 55,7 % l'interdiction durant les 5 prochaines années des cultures commerciales d'OGM (organismes génétiquement modifiés). Pour les initiateurs du référendum, ces 5 ans doivent permettre d'attendre des résultats scientifiquement étayés pour autoriser ou non, en connaissance de cause, la culture commerciale des OGM. Toutefois, suite au vote, le ministre de l'économie suisse a déclaré que si le gouvernement prenait acte de cette demande, il s'interrogeait sur les possibilités réelles d'y parvenir dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce (OMC).



Découverte d'un scorpion géant et d'un chameau étonnant

Deux nouvelles espèces préhistoriques viennent d'être découvertes : un scorpion géant et un chameau qui ne l'est pas moins. La première d'entre elles, à tout du film à sensation, un chercheur vient en effet de découvrir des traces laissées par un gigantesque scorpion aquatique, dans la vallée du Midland en Écosse. Cet arthropode aurait vécu il y a 330 millions d'années et d'après les traces laissées, devait mesurer 1,60 m de long pour 1 m de large. Toujours d'après l'analyse de ce fossile, des indices suggèrent qu'il traînait une partie de son corps et que l'animal se déplaçait donc hors de l'eau.

Autre nouvelle espèce découverte, un chameau vieux de 100 000 ans et 2 fois plus grand que ses actuels descendants a été découvert en Sibérie. Les os exhumés des épaules, des jambes et des mâchoires laissent penser que l'animal mesurait plus de 3 mètres de haut.

Ces deux découvertes vont permettre d'éclairer l'évolution des scorpions et des chameaux, évolutions restées jusqu'ici largement inconnues.

Le Parlement européen prend la défense des animaux

Les députés européens viennent de rejeter, à une majorité écrasante, un projet de directive sur les "normes de piégeage sans cruauté" proposé par la Commission européenne. Cette directive concernait plusieurs espèces animales parmi lesquelles le loup, le castor, la loutre, le blaireau et le lynx. Historiquement, la Communauté Européenne a conclu, en 1996, 2 accords sur le piégeage de certaines espèces animales avec la Russie, le Canada et les Etats-Unis. La diversité des législations nationales les rendant inapplicables, la Commission proposa une harmonisation. Cette proposition fut rejetée par le Parlement parce qu'elle ne tenait pas suffisamment compte du bien-être animal et était motivée par des considérations commerciales.

Aujourd'hui les raisons restent les mêmes pour motiver le refus de cette nouvelle directive. Selon les députés, le texte n'aurait pas permis de réduire suffisamment la souffrance des animaux piégés en considérant qu'une méthode de piégeage est sans cruauté dès lors que la durée maximale durant laquelle les animaux luttent contre la mort est de 300 secondes.

